Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070209-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/09 FINANCES – DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE - ACHAT DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à projet « Fonds départemental de sécurité routière 2026 » initié par le Conseil Départemental du Finistère ;

Madame Sylvie Le Borgne propose à l'Assemblée l'acquisition de deux radars pédagogiques pour les secteurs de Kerruc et de Kerglogay, du fait de la vitesse excessive de certains véhicules.

Cette acquisition est réalisée dans le cadre de l'appel à projet « « Fonds départemental de sécurité routière 2026 » initié par le Département du Finistère.

L'achat des deux radars et de leur installation se porte à hauteur de 7 604,38 € HT.

Le Département du Finistère subventionne jusqu'à 80 % du montant total de l'opération, soit la somme de 6 083 € HT.

La commune autofinance a minima les 20 % restants, soit 1 521,38 € HT.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070209-DE

Entendu l'exposé de Madame Sylvie Le Borgne ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement proposé ci-dessus, pour un coût total de l'opération à hauteur de 7 604,38 € HT ;
- Approuve la demande de subvention au Conseil Départemental du Finistère au titre de l'appel à candidature « Fonds départemental de sécurité routière 2026 » à hauteur de 6 083 € HT ;
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessous et l'autofinancement a minima de la commune à hauteur de 1 521,38 € HT ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC
29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC